

*Recours au Règlement—M. McGrath*

**M. Pepin:** Madame le Président, l'évolution du dossier me permet de croire que la dernière chose qui doit être éclaircie, soit le bail pour le terrain, le sera dans les prochains jours et que la construction commencera au milieu de mai.

\* \* \*

## PÉTITIONS

## LA RÉDUCTION DU TAUX D'INTÉRÊT

**Mme le Président:** A l'ordre. J'ai l'honneur de signaler que le greffier adjoint de la Chambre a déposé sur le bureau le deuxième rapport du greffier des pétitions dans lequel il déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de Churchill (M. Murphy) et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

\* \* \*

## RECOURS AU RÈGLEMENT

## M. McGRATH—LE SERVICE D'AIR CANADA ENTRE OTTAWA ET SAINT-JEAN (T.-N.)

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'une réponse donnée à des questions que le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) et le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) ont posées hier à la Chambre. Le premier a posé une question au ministre des Transports (M. Pepin) au sujet de la réduction qu'Air Canada a récemment annoncée dans son service entre la ville de Saint-Jean et Ottawa à laquelle le ministre a répondu ceci, extrait de la page 454 du hansard:

Mais j'ai appris tout récemment que cette liaison directe vers Saint-Jean va être créée, qu'elle va être annoncée ou débutera la semaine prochaine.

Fin de la citation. Je suis certain que le ministre, que je connais bien et que je respecte, ne tient pas à induire la Chambre en erreur, que ce soit de propos délibéré ou non. Mais le journal d'aujourd'hui rapporte le démenti de son cabinet; un de ses collaborateurs aurait avoué: «Nous nous sommes gourés, on n'annoncera pas un tel service direct».

Je comprends combien le ministre était désireux d'obliger son collègue, le député de l'arrière-ban de la circonscription de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe; mais, pour paraphraser le député de Saint-Jean-Ouest, et même les collaborateurs du ministre, ce dernier n'a certes pas voulu berner un «newfie» de propos délibéré. Je tiens donc à lui donner ainsi l'occasion de rétablir les faits et même, espérons-le, d'assurer à la Chambre qu'il est intervenu et que la capitale nationale bénéficiera avec la capitale de la province de Terre-Neuve d'une liaison proportionnée à l'importance de cette ligne aérienne et également à celle de la clientèle.

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** J'ai essayé d'obtenir la parole il y a un moment, mais en vain. Je remercie mon honorable ami de m'en donner ainsi l'occasion. J'ai en effet été victime hier de mon vif désir de plaire aux

Terre-Neuviens tant à la Chambre qu'à l'extérieur. J'aurais dû vérifier plus attentivement l'information, d'habitude excellente, qu'on me fournit.

Eh bien, maintenant je me suis renseigné, et Air Canada prétend qu'en raison des volumes de trafic, et de l'utilisation optimale de l'équipement et de l'horaire—sans parler des députés—il vaut mieux concentrer les vols en direction ouest le matin et en direction est le soir. Voici les vols qu'on se propose d'offrir: départ d'Ottawa à 16 heures l'après-midi, arrivée à 22 h 40 à Saint-Jean; ensuite vol du matin au départ de Saint-Jean à 7 h 15, et arrivée à Ottawa à 10 h 32. Cela permettrait ainsi aux députés de partir le vendredi après-midi à 16 heures pour rentrer à Ottawa le lundi matin à 10 heures, ce qui ne me paraît pas une mauvaise idée.

J'ai prié Air Canada d'étudier la question plus à fond, et j'examinerai la question avec ses représentants.

**Une voix:** Et cela aller et retour?

**M. Pepin:** Aller et retour.

**M. Epp:** S'agit-il du vol pour Québec?

**M. Pepin:** Non, ces vols relient directement Ottawa et Saint-Jean.

**M. McGrath:** On vous a encore mal informé.

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

## MOTION AYANT TRAIT À LA VISITE DU PREMIER MINISTRE DU JAPON

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Madame le Président, après consultations avec les *leaders* parlementaires des autres partis, il semble qu'il y ait consentement unanime pour que la motion suivante, qui a trait au discours du premier ministre du Japon à la Chambre, soit adoptée.

La motion se lit comme suit:

Que, nonobstant les dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement, la Chambre se réunisse à 4 h 30 de l'après-midi le lundi 5 mai 1980 et procède à l'expédition des affaires comme si elle s'était réunie à deux heures de l'après-midi;

Que, lors de la séance de ce jour, l'heure réservée aux affaires émanant des députés soit suspendue;

Que le discours que doit prononcer Son Excellence le premier ministre du Japon, plus tôt en ce jour dans l'enceinte de la Chambre, devant les membres du Sénat et de la Chambre des communes, les allocutions de présentation de même que les allocutions qui s'y rattachent, figurent en appendice aux *Débats* de la Chambre des communes de ce jour pour faire partie des archives de cette Chambre; et

Que le discours de Son Excellence de même que les remarques y afférentes soient mis à la disposition des media pour transmission de la manière ordinaire par le Service de radio-télévision de la Chambre des communes.